REVENUS 2020

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

N° 2035-B-SD 2021

Si ce formulaire est déposé sans information chiffrée, cocher la case « néant » ci-contre

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

Α

В

nulaire obligatoire le 40 A de exe III au Code ral des impôts)

N° 15945*03

	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION																		
N° SIF	RFT																		
IN OII	\L I																		
4	34	Excé	dent (ligne	7 – ligr	ne 33))												CA	
	35	5 Plus-values à court terme (16)														СВ			
	36	Divers à réintégrer (17)													CC				
_	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)												CD					
D É	38	TOTAL (ligne 34 à 37)														CE			
T E R M - N	,																	T	
			fisance (ligi			e 7)												CF	
			d'établissen															CG	
			ion aux amo			s (20)												CH	
A	42	Moins	s-value à co				1											CK	
T-ON DU RÉ	43	(21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »				cs											CL	
		déduire (dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW				dont l salari		dement	sur l'e	épargne	СТ				
		Divers à d	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU						ation s istes »	ur le b	oénéfice	СО				
S U L T		Dive	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI				dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »									
A T	44	Défic	it Société civ	vile de	moye	ens (18	3)											СМ	
'	45														то	TAL ((lignes 39 à 44)	CN	
	40	- · ·	s // 0.		4.5														
			fice (ligne 3)												CP CR	
5	47	Delic	it (ligne 45 –	- ligne	30)	Monte	ant de	la TV	Λaffái	rente	ally ro	cettes	hrutos					CX	
	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes : Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres																		
qu'immobilisations) :								CY											
									don	t mon	tant de	e la T\	/A affé	rente	aux hono	raires	rétrocédés :	CZ	
		2	. ,			ı												ı	
6	Contribution économique territoriale (23) Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :											AU							
			,	,															
Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.																			
												Amortissements							
Modèle(s)					Puissan Type fiscale			Barème BNC (2)		(2)	Т			Kilométrage professionnel			ques	pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques>																			

Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035